

Groupe Hospitalier
Mutualiste de Grenoble

LIVRET D'ACCUEIL DU PATIENT HOSPITALISÉ

Le jour de votre intervention...

Veuillez vous présenter :

le/...../..... à h Bâtiment :

Niveau : Service :



Sommaire

Bienvenue à La Mut'	05
Organisation de la Mut' de Grenoble	06 - 07
La Mut' de Grenoble en quelques chiffres	08
Un plateau technique performant	09
Formalités d'admission	10 - 11
Pendant votre séjour	12 - 14
Avant de partir	15
Vos droits et libertés	16 - 19
Notre engagement qualité	20 - 21
Nos activités MCO et transversales	22 - 23
Nos activités annexes	24
Nos chartes	25

Bienvenue à La Mut' de Grenoble

Madame, Monsieur,

Vous êtes amené.e à passer quelques jours au Groupe Hospitalier Mutualiste (La Mut') de Grenoble. Une hospitalisation est toujours un moment particulier : ce livret d'accueil vous fournira les informations nécessaires à votre intégration dans cet environnement qui ne vous est pas familier.

Toutes nos équipes, médicales, soignantes, administratives et logistiques, unissent leurs efforts pour répondre au mieux à vos attentes.

Au-delà des gestes techniques qui doivent être exécutés avec la plus grande rigueur, c'est dans le dialogue que ces femmes et ces hommes entendent vous accompagner durant votre séjour : n'hésitez surtout pas à poser des questions, formuler des observations ; vous nous aiderez ainsi à toujours améliorer la qualité de notre service.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous souhaitons un agréable séjour.

La Direction Générale de La Mut'



BÂTIMENT DANIEL HOLLARD

Institut de Cancérologie

21 rue du Dr. Hermite 38000 Grenoble - 04 76 70 73 61

Niveau 3 Centre de Coordination en Cancérologie (3C) / Équipe Mobile d'Accompagnement en Soins Palliatifs (EMASP) / Bureau de Recherche Clinique Temps Accompagnement Soignant (TAS) / Psychologues / Infirmière de parcours

Niveau 2 Hospitalisation complète Oncologie et Hématologie

Niveau 1 Consultations d'Oncologie et d'Hématologie / Socio-esthéticienne / Chimiothérapie ambulatoire / Pharmacie Unité de reconstitution des cytotoxiques

Niveau RH Médecine nucléaire libérale (SCINTEP) : scintigraphies et morpho-TEP

Niveau 0 Accueil / Bureau Des Entrées (BDE) / Espace de Rencontres et d'Information (ERI)

Niveau RB Radiothérapie : consultations et traitements



BÂTIMENT DES EAUX-CLAIRES

Institut Cardio-Vasculaire

Institut de Médecine

Institut de la Femme et du Nouveau-Né

Institut des Urgences

8 rue du Docteur Calmette 38000 Grenoble - 04 76 70 70 00

Niveau 6 Unité Médecine Aiguë Gériatrique (UMAG)

Niveau 5 Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)

Niveau 4 Médecine générale et polyvalente / Service social

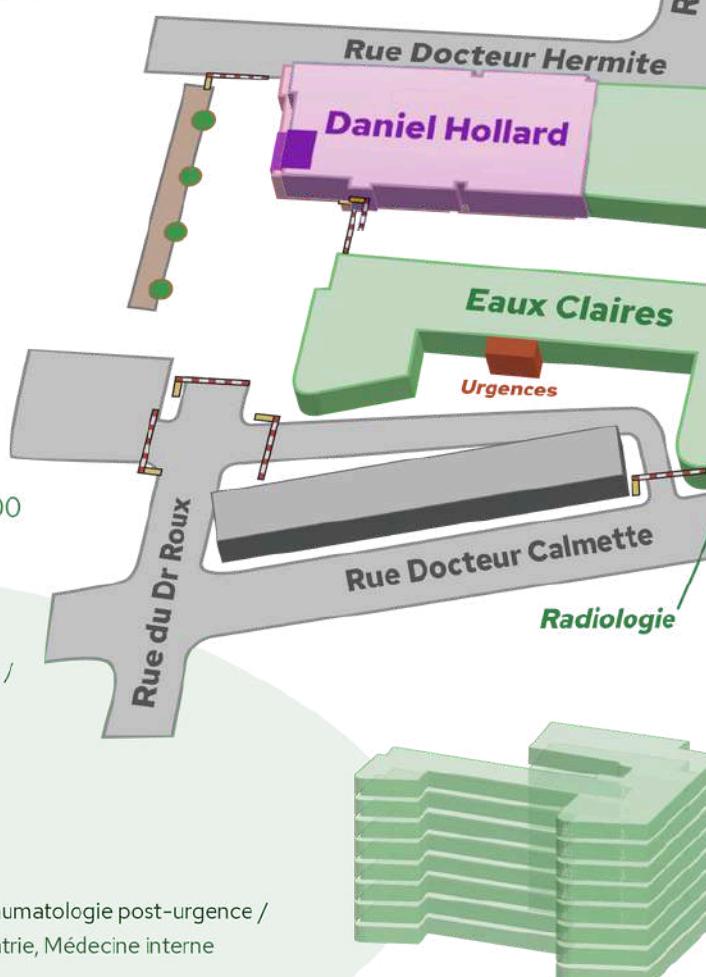
Niveau 3 Endocrinologie / Hôpital de semaine / Hôpital de semaine cardiologie / Médecine douleur chronique / Médecine générale et polyvalente / Médecine interne / Néphrologie / Pneumologie

Niveau 2 Centre d'Imagerie et de Cardiologie Interventionnelle (CICI) / Unité conventionnelle cardiologie / Unité douleur Thoracique (UDT)

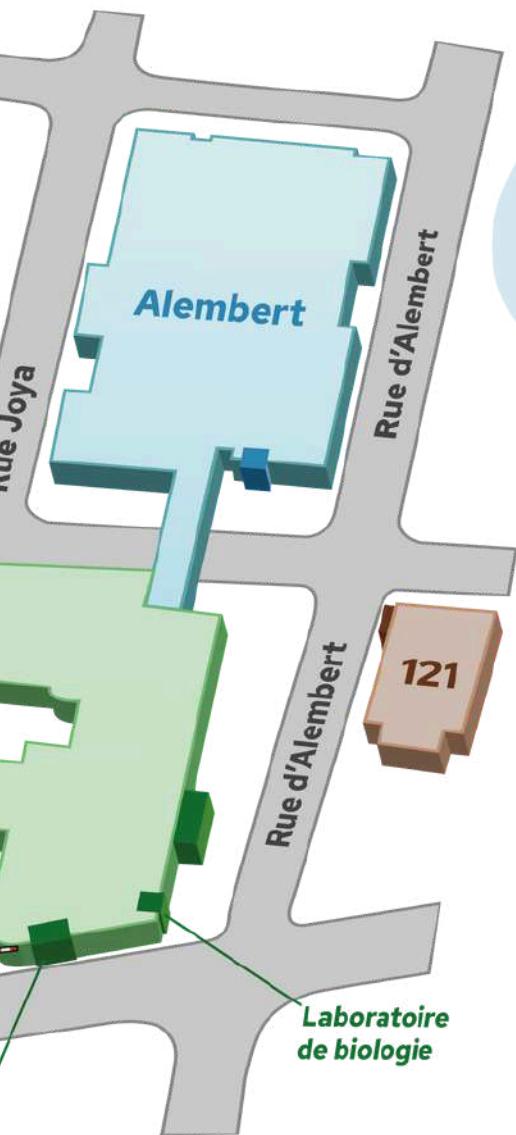
Niveau 1 Centre de Santé Sexuelle (CSS) / Maternité / Bloc obstétrical / Gynécologie obstétrique / Maison de Naissance

Niveau 0 Accueil / Boutique et cafétéria / Hospitalisation de Jour (HDJ) / Traumatologie post-urgence / Consultations : Acupuncture, Angiologie, Cardiologie, Chirurgie vasculaire, Gériatrie, Médecine interne

Niveau - 1 Imagerie du Drac / Laboratoire de biologie médicale / Urgences



Organisation de La Mut' de Grenoble



BÂTIMENT D'ALEMBERT

Institut de Chirurgie

Institut des Soins Non Programmés

Institut Cardio-Vasculaire

124 rue d'Alembert 38000 Grenoble - 04 76 28 50 50

Niveau 3 Ressources humaines / Hygiène / Facturation

Niveau 2 Chirurgie / Unité de Soins Intensifs Polyvalents (USIP) /
Unité de Soins Intensifs Cardiologiques (USIC) / Unité Post Urgences (UPU)

Niveau 1 Bloc opératoire général / Endoscopie /
Salle de Surveillance Post-Interventionnelle (SSPI)

Niveau RH Chirurgie / Unité d'Accueil en Chirurgie (UDAC) / Endoscopie ambulatoire /
Chirurgie ambulatoire / Hospitalisation à Temps Partiel (HTP) / HTP bariatrique

Niveau 0 Accueil / Bureau des admissions et des sorties / Stomatologie / Consultations :
d'Anesthésie, de Chirurgie et d'Hypnose / Pharmacie / Stérilisation / Service social / PASS

CENTRE D'ÉVALUATION ET DE TRAITEMENT DE LA DOULEUR

3 bis rue du Dr. Hermite, 38000 Grenoble
04 76 70 89 02

CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE (CSS)

8 rue du Docteur Calmette, 38000 Grenoble
04 76 70 70 24

CENTRE MÉDICAL MEYLAN

65 boulevard des Alpes, 38240 Meylan
04 76 28 51 30

CENTRE DENTAIRE GRENOBLE

4 rue du Général Ferrié, 38000 Grenoble
04 76 28 51 40

La Mut' de Grenoble en quelques chiffres

Le Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble est un **Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif**, participant au service public hospitalier depuis plus de 60 ans.



2^e

acteur de
santé en Isère



418 lits

et places



1

plateau technique
performant

LES 6 INSTITUTS DE LA MUT'



SOINS NON
PROGRAMMÉS



FEMME ET
NOUVEAU-NÉ



CARDIOVASCULAIRE



MÉDECINE



CANCÉROLOGIE



CHIRURGIE

Un plateau technique performant



1 Bloc
Opératoire Central
composé de **14 salles** d'opération



1 Service
de Radiothérapie
avec **2 accélérateurs** de particules



1 Bloc
Endoscopie
composé de **4 salles**



1 Centre
d'Imagerie et
de Cardiologie
Interventionnelle
(CICI)
composé de **3 salles**



1 Bloc
Obstétrical
avec **2 salles** de césarienne
et **5 salles** d'accouchement



1 Service
de Stérilisation
Centrale



3 Laboratoires
de Biologie Médicale

Formalités d'admission

VOTRE ADMISSION

Le jour J, pensez à apporter les différentes pièces qui constituent **votre dossier médical**, ainsi que **les effets personnels** nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

VOTRE DOSSIER MÉDICAL

- **Carte de groupe sanguin,**
- **Résultats** de laboratoire ou d'imagerie médicale (radiographie, scanner, IRM, électrocardiogramme, examen biologique, etc.),
- **Compte-rendus** des consultations spécialistes,
- **Ordonnances et médicaments** des traitements en cours,
- **Carnet de vaccinations** et/ou carnet de santé,
- Formulaire « **Droits et informations du patient** » complété,
- **Vos directives anticipées**, si vous les avez rédigées.



VOS EFFETS PERSONNELS

Nous vous conseillons de **ne pas apporter d'objets de valeur (montre, bijoux, espèces et autres moyens de paiement)**.

Durant votre séjour, **vous aurez besoin de :**

- **un nécessaire de toilette** : brosse à dents, dentifrice, savon, rasoir, etc ;
- **linge de toilette** : compter une serviette par jour ;
- **vêtements** : chemise de nuit ou pyjama, pantoufles, robe de chambre ou peignoir ;
- **bandes ou bas de contention et autre matériel spécifique** : attelles, bâquilles, ceinture abdominale, etc ;
- **si vous en avez besoin** : étuis de protection (pour vos lunettes, votre appareil dentaire, votre appareil auditif, etc.)

DOCUMENTS À AJOUTER POUR LES PATIENTS NÉCESSITANT UNE INTERVENTION CHIRURGICALE

- **Documents** remis lors de votre consultation anesthésique,
- Formulaire « **Recueil du consentement libre et éclairé du patient** » complété (anesthésie et chirurgie),
- **Autorisation d'opérer** (signée par les 2 parents pour les enfants mineurs).

POUR LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

La veille

Si l'anesthésiste et le chirurgien ont décidé d'une entrée la veille de votre intervention, présentez-vous à l'accueil du bâtiment d'Alembert (niveau 0), entre 15h00 et 16h30 pour finaliser votre dossier. Vous serez ensuite orienté.e dans votre service, où nous vous invitons à vous présenter aux infirmières du service qui vous accueilleront et vous installeront dans votre chambre.

Le jour même

Si l'anesthésiste et le chirurgien ont décidé d'une entrée le jour de votre intervention (J0), nous vous contacterons par téléphone la veille pour vous donner l'horaire de convocation. Vous serez directement accueilli(e) au rez-dechaussée haut (RH), à l'Unité D'Accueil de Chirurgie (UDAC).

En urgence

Si vous êtes arrivé(e) en urgence, une entrée provisoire sera établie par le service des urgences. Vous (ou un de vos proches) devrez vous présenter dès que possible au bureau des entrées et des sorties (Alembert - niveau 0) pour accomplir les formalités administratives.

Formalités d'admission

VOTRE PRÉ-ADMISSION

À l'occasion de votre consultation d'anesthésie, rendez-vous au bureau des entrées et des sorties (Alembert - niveau 0) pour constituer votre dossier de pré-admission.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE LA PRÉ-ADMISSION

- **Carte d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité,**
- Convocation ou bulletin d'inscription complété et le devis qui l'accompagne le cas échéant,
- **Carte Vitale (ou attestation de moins de 3 mois),**
- Attestation de votre complémentaire santé faisant apparaître sa participation au ticket modérateur, au forfait journalier, à la chambre particulière et aux éventuels dépassements d'honoraires,
- **Attestation à jour de CSS (Complémentaire Santé Solidaire),**
- Protocole de soins,
- Ordonnances de traitement en cours,
- Documents médicaux en lien avec l'intervention prévue,
- **Nom, prénom et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas de besoin.**

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Déclaration d'accident du travail,
- Déclaration de maladie professionnelle,
- Attestation de la Caisse des Français à L'Etranger (CFE),
- Ressortissant de l'Espace Économique Européen : Carte Européenne d'Assurance Maladie et/ou une garantie de paiement de votre assurance,
- Ressortissant d'un pays hors Espace Économique Européen ou frontalier : une garantie de paiement de votre assurance, si accord de convention avec La Mut'.

MINEUR OU MAJEUR PROTÉGÉ

- Carte d'identité ou passeport des 2 parents ou tuteurs légaux,
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
- Consultation avec l'anesthésiste : pour toute intervention chirurgicale, la consultation d'anesthésie est obligatoire.



TRAITEMENT PERSONNEL

À quoi correspond le traitement personnel ?

Votre traitement personnel correspond à l'ensemble des médicaments que vous prenez au moment de votre admission à La Mut'.

Que devez-vous prévoir pour votre traitement ?

Vous devez signaler au médecin les médicaments que vous prenez avec et/ou sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.).

Vous devez apporter vos dernières ordonnances (généraliste/spécialiste), ainsi qu'une boîte de chacun de vos médicaments habituels.

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, vous pouvez demander à l'un de vos proches de confier vos médicaments et ordonnances correspondantes au médecin hospitalier.



DEMANDE DE CHAMBRE PARTICULIÈRE

Lors de votre pré-admission, vous pouvez demander une chambre particulière. Soyez assuré(e) que nous ferons tout notre possible pour respecter votre souhait dans la mesure de nos disponibilités. Cette prestation fait l'objet d'une tarification particulière : renseignez-vous auprès de votre complémentaire santé pour savoir si ces frais sont pris en charge dans le cadre de votre contrat.

Pendant votre séjour

VOTRE CHAMBRE

Selon les disponibilités, le jour de votre entrée et à votre demande, vous serez installé(e) dans une chambre particulière ou double.

Pour votre sécurité, chaque chambre est équipée d'un système d'appel et de commande que vous trouverez à la tête de votre lit.

Chaque chambre est pourvue d'un coffre individuel, où vous pourrez déposer vos objets de valeur.

Sous certaines conditions, un lit accompagnant peut vous être proposé. Selon les modalités de votre prise en charge, ce lit pourra être soumis à facturation. Les accompagnants doivent respecter les règles de la vie hospitalière. Ils doivent notamment sortir de votre chambre au moment du ménage, des soins et de la visite du médecin.



PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Pour les personnes porteuses d'un handicap, qu'il soit physique ou psychique, La Mut' de Grenoble a mis en place un parcours d'accueil personnalisé, prenant en compte les capacités et besoins de chaque personne selon leur handicap. Grâce à un numéro unique de prise en charge, les patients ou leurs familles peuvent anticiper la venue à l'hôpital et aménager le séjour : 04 76 28 52 26.

L'infirmière référente accessibilité prévient les services de chirurgie et d'hospitalisation des besoins spécifiques de chaque patient.

La Mut' de Grenoble est signataire de la charte Romain Jacob (voir page 23) s'inscrivant ainsi dans la dynamique d'adaptation des parcours de santé des personnes en situation de handicap et/ou vulnérables. Les équipes de l'établissement sont à l'écoute des patients concernés, leur entourage et/ou leurs accompagnants afin de faciliter les parcours de prise en charge.

VOTRE TRAITEMENT MÉDICAL

À votre arrivée, vous remettrez tous vos médicaments à l'infirmier, par mesure de sécurité.

Vos médicaments seront isolés et identifiés à votre nom, dans un espace dédié et sécurisé. Exceptionnellement, avec l'accord du médecin, vos médicaments peuvent être utilisés, le temps de l'approvisionnement de notre pharmacie.

Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement habituel à votre état de santé. Les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'établissement et administrés par l'infirmier. Certains médicaments peuvent être maintenus, modifiés ou arrêtés.

Le nombre, la forme, la couleur et la présentation des médicaments qui vous sont donnés peuvent être différents de votre traitement habituel. Vous pouvez bénéficier d'informations sur le bon usage des médicaments.

Attention, vous ne devez pas :

- Prendre des médicaments non prescrits sans avertir le médecin ou l'infirmier,
- Stopper votre traitement sans en informer les soignants.



LES ASSOCIATIONS QUI INTERVIENNENT DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT

Les associations d'écoute et de soutien aux malades et à leurs proches jouent un rôle d'accompagnement important.

Si vous souhaitez contacter les bénévoles d'une association conventionnée avec notre établissement, nous vous invitons à vous rapprocher du cadre de l'unité de soins.

80 € par jour pour les patients hospitalisés en
Médecine / Chirurgie / Obstétrique (MCO)

60 € par jour pour les patients hospitalisés en
UMAG ou en SMR



Pendant votre séjour

NOS SERVICES

Pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous mettons à votre disposition un certain nombre de services :



TÉLÉVISION, INTERNET ET TÉLÉPHONE

Pour **souscrire à ces offres**, deux options :

- directement **via votre smartphone**.
- en vous rendant **à la boutique / cafétéria** (au niveau 0 du bâtiment des Eaux-Claires) ou composer le **7628** depuis votre chambre.

Horaires boutique / cafétéria

Retrouvez les horaires d'ouverture sur notre **site internet www.ghm-grenoble.com** ou en **scannant le QR code ci-dessous**.

Les bornes Wi-Fi installées respectent les exigences de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) concernant les puissances maximales autorisées pour la PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Équivalente).



CULTE

Les représentants des différents cultes ont libre accès auprès des patients qui en font la demande. Leurs coordonnées sont disponibles auprès de l'équipe soignante.



RESTAURATION

Notre prestataire de restauration

Le prestataire de restauration de notre établissement propose une cuisine variée et équilibrée. Si vous êtes soumis(e) à un régime alimentaire particulier (allergies, intolérances), signalez-le dès votre entrée au personnel soignant. Les menus, élaborés avec un diététicien, respectent les prescriptions médicales vous concernant. Chaque jour, vous pourrez choisir votre repas du lendemain parmi un choix défini, en fonction du régime prescrit. La démarche d'hygiène et de sécurité alimentaire (HACCP) est mise en œuvre tout au long de la chaîne de fabrication des repas. Un laboratoire indépendant effectue des contrôles sanitaires dans la cuisine et analyse des prélèvements sur aliments.

Si vous êtes accompagnant et souhaitez prendre un repas, veuillez en informer l'équipe soignante, qui enregistrera votre demande sur notre logiciel dédié pour que l'information soit transmise directement à la cuisine. À la Maternité, le processus est différent : les co-parents ont un document spécifique à remplir.

Les accompagnants peuvent également se restaurer, de 11h30 à 14h du lundi au vendredi, à la cafétéria située au rez-de-chaussée des Eaux-Claires.

Ces dispositions font l'objet d'une tarification particulière.



BOUTIQUE

La boutique est située dans le hall du bâtiment des Eaux-Claires (niveau 0), et vous propose :

- une restauration rapide : viennoiseries, sandwichs, boissons, etc ;
- une sélection de magazines et quotidiens ;
- des indispensables : dentifrice, rasoir, timbres, etc ;
- des idées-cadeaux.



COURRIER

Le courrier est distribué du lundi au vendredi. Pour recevoir du courrier, vos correspondants doivent indiquer :

GHM de Grenoble
Nom, prénom et numéro de chambre
8 rue du Dr. Calmette
CS10043
38028 Grenoble Cedex 1

Pour envoyer du courrier, confiez au personnel soignant vos courriers affranchis.



Des distributeurs de boissons et en-cas sont disponibles dans les trois halls d'accueil de l'établissement.

Comité de Liaison Alimentation-Nutrition (CLAN)

La Mut' de Grenoble dispose d'un comité dont l'objectif est de piloter la politique nutritionnelle de l'établissement, de la prise en charge clinique à la restauration.

De plus, l'équipe mobile de nutrition propose des prises en charge personnalisées et adaptées aux besoins nutritionnels spécifiques.

Pendant votre séjour

VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Pour le bien-être de tous, nous vous recommandons de prendre connaissance des informations, règles et devoirs à observer au sein de notre établissement :

SÉCURITÉ DE VOS BIENS

Veillez à laisser à votre domicile ou à vos proches tout objet personnel dont **la nécessité n'est pas justifiée** durant la durée de votre séjour (bijoux, téléphones, appareils multimédias, etc.).

Dans l'hypothèse où vous conserveriez malgré tout ces biens auprès de vous, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou détérioration et aucun dédommagement ne sera assuré. En effet, il n'appartient pas aux professionnels de la structure de vérifier dans les locaux ou le mobilier la présence des objets vous appartenant ou de les rechercher dans les draps qu'ils changent ou sur les plateaux repas qu'ils desservent. Enfin, ne laissez pas de porte (chambre, placard) inutilement ouverte et utilisez le coffre de votre chambre lorsque vous quittez la chambre, même pour peu de temps.

NORMES D'HYGIÈNE

Pour limiter le risque de contamination et infection, il est indispensable de se laver soigneusement et désinfecter régulièrement les mains.

Par ailleurs, la présence d'animaux dans l'établissement est strictement interdite. De même, fleurs naturelles et plantes en pot n'ont pas leur place dans notre établissement.

SÉCURITÉ INCENDIE

Pensez à prendre connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation affichées dans le service. En cas d'incendie, ou de départ de feu, prévenez un membre du personnel. Ne criez pas. Gardez votre calme. Restez dans votre chambre, porte fermée, dans l'attente des consignes. Nos soignants sont formés à l'utilisation des moyens de secours : suivez scrupuleusement leurs instructions.

VISITES

Vos proches peuvent vous rendre **visite tous les jours de 12h à 19h**. Pour le respect et le repos des patients, merci de limiter au maximum le nombre de personnes par visite. La présence d'enfants de moins de douze ans est déconseillée. Veuillez respecter les consignes données par le personnel soignant.

RESPECT ET COURTOISIE DE TOUS

Le respect et la courtoisie envers les professionnels de santé ainsi qu'envers les autres patients sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement, afin de garantir un climat serein et bienveillant pour tous. Tout comportement irrespectueux, agressif ou violent pourra faire l'objet de sanctions conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, conformément à l'article R 1334-31 du code de la santé publique, nous vous invitons à éviter les nuisances sonores dans le but de permettre le confort et le bien-être de tous.

RESPONSABILITÉ MATÉRIELLE

Toute dégradation sera à la charge de son auteur. Nous vous prions de prendre soin du mobilier et du matériel mis à votre disposition. Notre établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou effraction réalisés sur les parkings.

SÛRETÉ

D'une manière générale, si vous constatez une situation ou une présence anormale, prévenez sans délai et sans hésiter un membre du personnel. Dans le cadre du plan Vigipirate, la vigilance de chacun est essentielle.

Avant de partir

Les étapes à respecter

1 L'autorisation de sortie

Votre sortie est une décision médicale, prononcée lorsque votre état de santé ne nécessite plus une hospitalisation. Il vous appartient, avec votre entourage le cas échéant, de vous organiser pour quitter l'établissement à la date prescrite. Ni vous, ni votre famille, ne pouvez remettre en cause cette décision médicale prise en toute indépendance. Si nécessaire, lors de votre séjour, le médecin peut alerter le service social de notre établissement pour envisager la mise en place d'aides à domicile. La sortie du patient mineur ne peut s'effectuer qu'en présence d'un titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur.

2 Les documents à récupérer

Vous devez récupérer certains documents médicaux (ordonnances, convocation à des visites de contrôle, radiographies, résultats sanguins, etc.) auprès du médecin ou de l'infirmière. En aucun cas, l'établissement et les médecins ne pourront être tenus pour responsables de la conservation de ces documents si ceux-ci ne sont pas réclamés par vos soins au moment de votre sortie. Ne quittez jamais le service sans en aviser l'infirmière responsable.

3 Les formalités de sortie

Le jour de la sortie, vous devez vous rendre (ou votre accompagnant) au bureau des entrées afin de régulariser votre dossier administratif et de vous acquitter des sommes dues. Il vous sera remis votre bulletin de situation nécessaire à la perception des indemnités journalières, ou pour attester de votre hospitalisation.

Horaires du bureau des entrées :

- de 8h à 18h du lundi au vendredi,
- de 8h30 à 14h le samedi,

En dehors de ces horaires, les agents présents à l'accueil pourront vous délivrer le bulletin de situation.

Votre retour à domicile

Transport

Un dépôse-minute est disponible à proximité de l'établissement (référez-vous au plan d'accès sur la 4^e de couverture). Le service d'accueil se tient à votre disposition pour vous communiquer une liste de taxis et/ou transports en commun. Si votre état de santé le nécessite, le médecin vous prescrira un transport médicalisé pris en charge en partie ou en totalité par l'assurance maladie et votre complémentaire santé. Le choix de la société de transport est laissé à votre discrétion. La prescription médicale de transport établie par le médecin et le bulletin de situation établi par le bureau des sorties sont à remettre à l'ambulancier ou au chauffeur de taxi. Si besoin, un fauteuil roulant peut vous être prêté. Nos agents d'accueil sauront vous renseigner.

Poursuite de votre traitement

Si un traitement doit être poursuivi après votre sortie, votre médecin ou votre chirurgien vous remettra une ordonnance. N'hésitez pas à lui demander tous les conseils nécessaires à la bonne application de la prescription. À l'issue de votre séjour, un compte-rendu médical contenant toutes les informations utiles à la continuité des soins vous sera transmis et envoyé à votre médecin traitant.



Vos droits et libertés

DROIT À L'INFORMATION

Droit à l'information sur votre état de santé

Conformément à la réglementation, le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de votre dernière hospitalisation ou dernière consultation dans l'établissement. Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Vous, ainsi que vos proches si vous le souhaitez, pouvez à ce titre recevoir toute l'information qui vous concerne lors d'un entretien individuel établi avec les professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge. À noter que par application des règles relatives au secret professionnel, aucune information relative à votre état de santé ne peut vous être délivrée par téléphone. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou action de prévention qui peuvent vous être proposés, ainsi que sur leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences et leurs risques. Elle est établie en vue de vous permettre de délivrer votre libre consentement aux soins.

Droit à l'information sur vos conditions de séjour

Toute personne a le droit de connaître les frais auxquels elle pourrait être exposée à l'occasion de son séjour et sur les conditions de leur prise en charge. Vous recevrez à ce titre, suite à votre sortie, un courrier vous informant des prestations reçues qui n'ont pas, le cas échéant, été réglées. Si les prestations reçues peuvent être prises en charge, vous recevrez également un bordereau de facture patient détaillant les sommes pouvant être prises en charge. À défaut, vous recevrez uniquement le décompte de la sécurité sociale.

DROIT AU RESPECT DE LA PERSONNE SOIGNÉE

La personne soignée dispose de droits divers relatifs à l'intime : respect de la dignité et de l'intimité, respect de la vie privée et du secret des informations, respect des croyances et des convictions. La Mut' de Grenoble, engagé dans une démarche qualité, met tout en œuvre pour que ces droits, vos droits, soient respectés.

PERSONNE À PREVENIR

Il est conseillé de faire apparaître dans le dossier médical de chaque patient le nom d'une personne susceptible de répondre à toute question ou sollicitation d'ordre organisationnel concernant ce même patient.

Lors de votre admission, il vous est donc demandé de transmettre les coordonnées d'une "personne à prévenir", laquelle peut également être votre "personne de confiance".

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

Après votre hospitalisation ou celle de votre proche, vous pouvez solliciter des services d'aide à domicile le temps de votre convalescence ou plus durablement si votre état de santé le nécessite. Si vous vivez seul(e) à votre domicile, vous pouvez vous équiper d'un dispositif de téléassistance pour que quelqu'un veille sur vous 7j/7 et 24h/24 en cas de problème.

Des équipements et matériels paramédicaux peuvent également être utiles ou nécessaires à votre confort et bien-être à domicile.

Le service social de l'établissement peut vous accompagner dans le choix et la mise en place de ces différentes solutions et vous informer des aides mobilisables pour financer tout ou partie de ces services et produits nécessaires à votre bonne convalescence.

DROIT À L'ACCÈS AUX SOINS

Comme toute personne, vous bénéficiez d'un droit à la protection de votre santé et, en ce sens, d'un droit de bénéficier des soins les plus appropriés et des thérapeutiques les plus efficaces, dans le respect des principes de permanence et de continuité des soins, et de sécurité sanitaire.

Ce droit s'accompagne de celui de choisir librement votre médecin.

Vos droits et libertés

CAS PARTICULIER DES PERSONNES PROTÉGÉES

Enfants mineurs

Si les titulaires de l'autorité parentale exercent en principe les droits de leur enfant mineur, celui-ci doit être informé des actes et examens nécessaires à son état de santé, en fonction de ses facultés de compréhension. Dans le cadre d'une intervention chirurgicale notamment, une autorisation parentale de pouvoir à l'opération doit ainsi être nécessairement recueillie, mais cette autorisation ne doit pas être en contradiction avec la parole du patient mineur. En revanche, une patiente mineure peut décider de recourir à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) sans en informer les titulaires de l'autorité parentale, à condition qu'elle soit accompagnée par une personne majeure de son choix.

Majeurs protégés

Quelle que soit la mesure de protection, qui peut être, au besoin, demandée par un médecin, le principe reste celui de l'autonomie de la personne majeure protégée. Ainsi, en cas de mise sous curatelle ou mise sous sauvegarde de justice, le majeur protégé reçoit lui-même l'information et consent seul aux actes médicaux, ce sans intervention de son curateur ou de son mandataire qui peut, néanmoins, le conseiller. En cas de mise sous tutelle, les pouvoirs du tuteur sont plus étendus, et celui-ci peut, en cas de nécessité, être amené à représenter le majeur protégé pour des actes ayant pour effet de porter gravement atteinte à son intégrité corporelle.

DROIT À LA PARTICIPATION DANS LA DÉCISION MÉDICALE

Consentement libre et éclairé aux soins

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. Ce consentement doit être renouvelé pour chaque acte médical ou traitement et peut être retiré à tout moment. Vous pouvez donc, compte tenu des informations et des préconisations fournies par les professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge, décider de suivre ou, au contraire, de refuser ou de ne pas recevoir des soins qui seraient appropriés à votre état de santé.

PERSONNE DE CONFIANCE ET DIRECTIVES ANTICIPÉES

Désignation de la personne de confiance

Toute personne majeure peut désigner, par écrit, une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant). Cette personne peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Elle peut également être consultée et témoigner de votre volonté dans le cas où vous seriez hors d'état de vous exprimer. Un formulaire vous sera donné pour désigner votre personne de confiance.

Rédaction des directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait, un jour, hors d'état d'exprimer sa volonté en matière de poursuite, de limitation, d'arrêt ou de refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles seront consultées et prises en compte par le médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement. Sans limite de temps, les directives anticipées peuvent être modifiées ou annulées à tout moment.

Si vous les avez déjà écrites, pensez à avertir votre personne de confiance, votre médecin traitant et les professionnels qui vous prennent en charge. Sinon, vous pouvez demander un formulaire au cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

Vos droits et libertés

PLAINE, CONTENTIEUX ET INDEMNISATION

Tout patient mécontent dispose d'un droit de recours. Vous pouvez ainsi demander à être reçu et entendu par le médecin responsable de votre prise en charge ou le chef d'institut. En cas de rupture du dialogue, il est possible de saisir le médiateur de l'établissement. Les représentants des usagers peuvent vous donner des renseignements sur vos voies de recours.

Si vous estimez subir un préjudice résultant de votre prise en charge, vous disposez d'un droit de recours. Vous pouvez ainsi formuler une réclamation auprès de la direction ou de la commission des usagers. Les conditions de gestion des plaintes et réclamations sont précisées dans la partie "notre engagement qualité" du présent livret.

DROIT À LA PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toute personne dispose de droits sur ses données à caractère personnel : droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel collectées, droit de limitation et d'opposition à leur traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'établissement en joignant une copie de votre pièce d'identité à votre demande par mail : dpo@ghm-grenoble.fr.

Dans l'hypothèse où vous estimez que vos données ne sont pas traitées conformément à la réglementation relative aux données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL.

Pour plus d'informations : www.cnil.fr.

DÉSAGRÉMENT

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre prise en charge, vous avez la possibilité de nous contacter à l'adresse mail suivante :

- ghm.grenoble.ru@avec.fr,

ou par voie postale à l'adresse suivante :

- **Direction du GHM de Grenoble
121, rue d'Alembert 38000 Grenoble.**

Dès lors, nous pourrons instruire votre plainte ou votre réclamation. Une enquête sera menée et une réponse vous sera apportée.

Si vous estimez avoir été victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'établissement, nous vous informerons des voies de conciliation et de recours possibles.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La CDU et les Représentants des Usagers (RU) de La Mut' de Grenoble veillent au respect de vos droits et à la prise en compte des plaintes et réclamations, et facilitent vos démarches afin que vous puissiez exprimer vos difficultés.

Vous pouvez contacter les représentants des usagers :

- par téléphone : **04 76 28 50 39**,
- par mail : ghm.grenoble.ru@avec.fr.

Les représentants des usagers sont les porte-paroles des usagers de l'établissement. Ils siègent dans des associations agréées.

Ils peuvent vous aider dans vos démarches, vous accompagner pour vos éventuelles réclamations ou plaintes et permettent d'assurer le lien entre vous et l'établissement.

La liste nominative des membres de la commission des usagers est disponible sur le site internet : www.ghm-grenoble.fr

Rubrique : **Notre engagement qualité**

Partie : **Droit de vous exprimer**

Vos droits et libertés

DROIT D'ACCÈS À VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Toute personne a le droit d'accéder à l'ensemble des documents contenus dans son dossier médical, à l'exception des documents qualifiés de "non communicables", à savoir les écrits concernant des tiers et les notes personnelles des professionnels de santé.

Pour accéder facilement à votre dossier médical, il vous suffit de faire parvenir une demande écrite, accompagnée du formulaire de communication du dossier médical et d'une photocopie recto verso de votre pièce d'identité, à la Direction de La Mut' de Grenoble. Les professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge en seront promptement informés, et les documents sollicités seront portés à votre connaissance dans un délai de 2 à 8 jours à compter de la date de réception de votre demande écrite (ce délai pourrait être porté à 2 mois pour le cas où votre dossier médical daterait de plus de 5 ans). La consultation de votre dossier médical sur place est gratuite. En revanche, sa reproduction et le cas échéant, son envoi sont à votre charge.

LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

La liberté d'aller et venir est un droit inaliénable de la personne humaine. À ce titre, aucune restriction à cette liberté ne saurait vous être appliquée au sein de La Mut' de Grenoble, à l'exception, bien sûr, de celles justifiées par les nécessités de votre prise en charge médicale et paramédicale. Toutefois, afin de veiller au bon respect des règles relatives à la vie en collectivité, et celles relatives au bon fonctionnement des services, nous vous invitons à prévenir les professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge lorsque vous envisagez de quitter votre chambre.

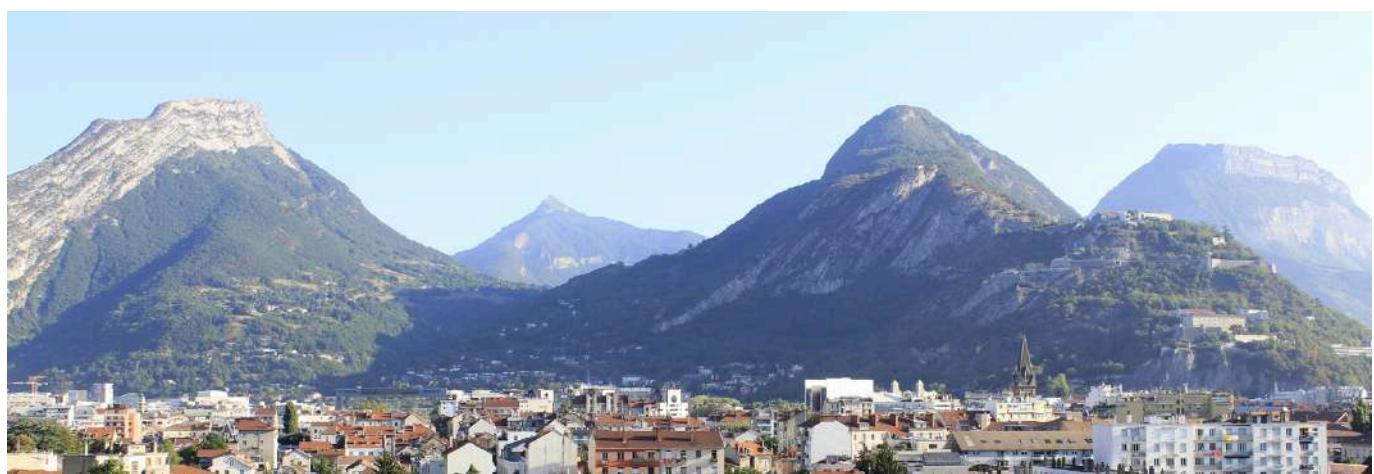
DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ DANS MON ESPACE SANTÉ

Mon espace santé vous permet de stocker et de récupérer vos documents et données de santé en toute confidentialité.

Sauf opposition de votre part, votre Dossier Médical Partagé "Mon espace Santé" peut être consulté et sera alimenté par les documents médicaux produits au cours de votre séjour.

Vous pouvez à tout moment vous rendre sur votre espace afin de paramétrier l'accessibilité de votre dossier :

<https://www.monespacesante.fr>



Notre engagement qualité

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

L'engagement dans une politique qualité pérenne au service de la prise en charge des patients est une priorité de l'établissement.



SATISFACTION

Afin d'améliorer la qualité des soins, notre établissement organise le recueil de votre satisfaction. Dans les 15 jours suivants votre sortie, vous recevrez une enquête de satisfaction par mail*. Cette enquête en ligne "E-satis", pilotée par le ministère de la Santé, est totalement anonyme. Les résultats de l'enquête sont disponibles sur Qualiscope (Haute Autorité de Santé). Pour les services non couverts par l'enquête "E-satis", ou en complément, il est possible qu'on vous propose de répondre à un autre questionnaire. L'ensemble des résultats des enquêtes sont suivis et analysés par la direction, le service qualité et le service dans lequel vous avez été pris en charge.

* adresse mail non communiquée à des tiers et utilisée exclusivement par l'établissement.



ÉVÉNEMENT INDÉSIRABLE ASSOCIÉ AUX SOINS

La sécurité des soins est notre préoccupation première. Malgré le professionnalisme et l'attention de nos équipes, un événement indésirable peut se produire lors d'une prise en charge. Si vous détectez une situation qui semble mettre en jeu votre sécurité, vous pouvez alerter les professionnels de santé qui vous prennent en charge. L'enjeu est de préserver votre confiance et d'analyser ces situations à risque pour améliorer la sécurité des patients.

Vous pouvez également déclarer une situation à risque sur le portail de signalement :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>.



CERTIFICATION

La Mut' est engagée au quotidien dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Tous les 4 ans, la Haute Autorité de Santé (HAS) programme une visite de Certification. Lors de cette procédure obligatoire d'évaluation externe et indépendante, elle évalue le niveau de qualité et de sécurité des soins de tout l'établissement. La Mut' a été certifiée en 2021.



ÉVALUATIONS ET INDICATEURS

La Mut' suit les indicateurs qualité et sécurité des soins (IQSS) dans le cadre du dispositif national d'évaluation des IQSS, développé par le Ministère de la Santé.

Les résultats de ses indicateurs sont disponibles sur le site de la HAS (has-sante.fr) dans la rubrique Qualiscope.



EXPÉRIENCE PATIENT

L'établissement a mis en place des démarches d'expérience patient, qui ont pour objectif de recueillir le ressenti du patient et l'associer aux projets institutionnels, et ainsi permettre l'amélioration de nos pratiques en prenant en compte ces retours, qu'ils soient positifs ou non.

Si vous souhaitez participer à ces démarches, vous pouvez nous contacter par e-mail (en précisant vos coordonnées) à l'adresse suivante :

ghm.grenoble.qualite@avec.fr.

N'hésitez pas à nous faire part de votre satisfaction sous forme par courrier ou par mail :



Direction du GHM de Grenoble
121, rue d'Alembert 38000 Grenoble.



ghm.grenoble.ru@avec.fr



Notre engagement qualité

IDENTITOVIGILANCE

Afin de vous assurer une sécurité des soins optimale, nous procédons à la vérification systématique et répétée de votre identité (nom, prénom, date de naissance), à chaque étape des soins. Vous pouvez être acteur de l'identitovigilance en communiquant votre identité aux professionnels et en vérifiant les informations sur votre bracelet.

DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Le don d'organes ou de tissus humains peut sauver la vie de patients ou leur permettre d'améliorer leur qualité de vie.

Le don d'organes répond à 3 principes : l'anonymat, la gratuité et le consentement présumé. Si vous ne souhaitez pas être donneur, inscrivez-vous sur le registre national des refus, qui sera automatiquement consulté par l'établissement. Le prélèvement à des fins thérapeutiques ou scientifiques sur un mineur ou un majeur sous tutelle requiert le consentement écrit de l'autorité parentale pour le mineur ou du tuteur pour le majeur sous tutelle.

Pour une information plus détaillée, vous pouvez consulter le site internet de l'Association française pour le don d'organes et de tissus humains : www.france-adot.org.

L'équipe de l'établissement se tient à votre disposition pour vous donner tous renseignements utiles sur le don d'organes.



LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Les Infections Associées aux Soins (IAS), aussi connues sous le nom d'infections Nosocomiales (IN), sont des infections qui peuvent être contractées au cours ou au décours d'une prise en charge à l'hôpital.

La mise en œuvre de la politique de maîtrise du risque infectieux contribue à vous assurer des soins de qualité et est la priorité de tous.

- L'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) est chargée de mettre en œuvre sur le terrain la politique et le programme défini par le CLIN.



LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Nos équipes sont attachées à développer une politique de prévention et de prise en charge de la douleur, s'articulant autour de 3 grands principes.

- Informer et prévenir : Les professionnels vous informent des moyens utilisés pour évaluer votre douleur (avant sa survenue) et mettent tout en œuvre pour la prévenir.
- Organiser : Un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) élabore et met en place la formation des soignants, assure la mise à jour des protocoles adaptés aux différents patients (jeunes enfants, porteurs de handicap, personnes âgées) et aux différentes situations cliniques.
- Gérer la qualité de la prise en charge : Des outils d'évaluation sont mis en œuvre afin de mesurer la qualité de la prise en charge de la douleur dans l'établissement.



N'hésitez pas à **signaler votre inconfort** !
Vous **aiderez** ainsi l'équipe soignante à **mieux vous soulager**.

- Un réseau de correspondants en hygiène vient en relais de l'EOH dans les unités de soins.
- Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) définit, dans le cadre d'un programme annuel, les actions à mener en termes de prévention, surveillance et formation en prenant en compte les priorités nationales.
- Les équipes soignantes appliquent ces règles sur le terrain.
- Les patients et les visiteurs respectent les règles d'hygiène qui leur sont transmises.

Nos activités MCO et transversales

NOS ACTIVITÉS MCO MÉDECINE - CHIRURGIE - OBSTÉTRIQUE

La Mut' de Grenoble assure des soins Médicaux, Chirurgicaux et Obstétricaux (MCO) qui se déclinent au niveau des différents instituts constituant l'établissement.

Pour l'accomplissement de ses missions de service public, notre structure s'organise autour de ces 6 instituts de soin, eux-mêmes constitués de services spécialisés (rendez-vous page 6 pour consulter la liste des instituts).



NOS ACTIVITÉS TRANSVERSALES

Notre établissement bénéficie d'équipes mobiles et de spécialités transversales permettant une prise en charge adaptée aux besoins de chaque patient : nos professionnels apportent leur savoir-faire dans des domaines spécifiques et interviennent à la demande des services d'hospitalisation.



ÉQUIPE MOBILE DE NUTRITION (EMN)

L'Équipe Mobile de Nutrition répond à une volonté de considérer la nutrition comme partie intégrante de la prise en charge médicale des patients hospitalisés. Ce service transversal est composé de diététiciennes, d'agents de nutrition et d'un médecin nutritionniste. Sa mission principale est de prendre en charge le patient dans le cadre d'une rééducation afin d'améliorer ou de restaurer son état nutritionnel. Elle a à la fois un rôle de prévention et de soin. Les prises en charge s'effectuent à la suite du dépistage systématique de la dénutrition, d'une prescription médicale, ou dans le cadre d'éducation thérapeutique du patient.



RECHERCHE CLINIQUE

Soutenue par les équipes médicales et paramédicales, la Recherche Clinique fait partie intégrante de l'offre de soins à La Mut', permettant une médecine innovante, dynamique et centrée sur la qualité des soins.

Le Bureau de Recherche Clinique, composé de médecins et d'attachés de recherche clinique, coordonne cette activité.

Selon votre profil, une étude clinique pourra vous être proposée par l'équipe médico-soignante qui vous prend en charge.



PHARMACIE

La pharmacie de La Mut' de Grenoble assure :

- la gestion, l'approvisionnement et la dispensation aux patients hospitalisés des médicaments, gaz médicaux et dispositifs médicaux stériles ;
- la traçabilité des prothèses (dispositifs médicaux implantables) ;
- la préparation des chimiothérapies anticancéreuses ;
- la mise à disposition du matériel stérile pour les interventions chirurgicales via le service de stérilisation.

Notre pharmacie possède une « antenne » chimiothérapies au sein de l'institut de cancérologie où sont fabriquées les chimiothérapies. Cette antenne assure également l'activité de rétrocéSSION des médicaments anticancéreux.



TEMPS D'ACCOMPAGNEMENT SOIGNANT (TAS)

Ce dispositif vous permet, après la consultation d'annonce médicale, d'approfondir les modalités de votre traitement, de votre prise en charge et de vous orienter vers des relais spécifiques en fonction de vos besoins : diététicien, psychologue, assistante sociale, etc. Ce temps soignant est un temps de soutien, qui vous est dédié et qui vous permet de poser toutes vos questions complémentaires.

Nos activités transversales



SERVICE SOCIAL

La mission du service social est d'évaluer vos besoins, afin de proposer les solutions les plus adaptées à votre situation. Il vous informe des dispositifs existants et vous oriente, si besoin, vers les partenaires et les services médico-sociaux. Si vous êtes retraité(e) de la CARSAT, de la MSA ou du RSI, et que vous êtes autonome, mais fragilisé(e), vous pouvez prétendre, suivant vos ressources, à une prestation spécifique : l'Aide au Retour après Hospitalisation (ARDH).

Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre complémentaire santé pour voir à quels droits vous pourriez prétendre en sortant d'hospitalisation. Prenez contact avec notre service social en appelant notre standard au 04 76 28 50 50 qui vous orientera vers une de nos assistantes sociales.

Notre établissement met en place une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS). L'accès aux soins est un droit pour tous. Les difficultés financières ne doivent pas faire obstacle aux soins ni les retarder. La PASS est un lieu destiné à accueillir, orienter et accompagner toute personne en situation de vulnérabilité qui n'a pas ou plus accès aux soins. À la sortie d'hospitalisation, elle permet aux patients d'assurer la continuité des soins. Les consultations médicales se tiennent le lundi matin avec rendez-vous et le lundi après-midi sans rendez-vous.

Prenez contact avec notre assistante sociale PASS en appelant le 04 76 28 51 07.



PSYCHOLOGIE

Nos psychologues cliniciens sont là pour vous accompagner, vous et/ou vos proches, si vous en ressentez le besoin. N'hésitez pas à en faire part à votre médecin référent ou aux soignants du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).



KINÉSITHÉRAPIE

Nos kinésithérapeutes assurent, sur prescription médicale, la rééducation nécessaire et adaptée à votre état de santé et participent activement à votre éducation thérapeutique.



ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT EN SOINS PALLIATIFS (EMASP)

L'EMASP est une équipe pluridisciplinaire composée de deux médecins, une infirmière, une secrétaire médicale, une psychologue et une kinésithérapeute. Elle s'adresse aux patients en fin de vie ou atteints d'une maladie grave pour laquelle les traitements curatifs seuls sont devenus insuffisants ou inappropriés, aux familles et proches du patient, aux équipes de soins, et aux professionnels de santé. Les missions de l'EMASP sont les suivantes.

- Aider à une prise en charge globale en se mettant à l'écoute du projet de vie du patient et en réfléchissant avec lui et l'équipe référente au projet de soins le plus adapté.
- Proposer des conseils thérapeutiques et techniques pour la prise en charge des douleurs rebelles et des symptômes d'inconfort de la fin de vie.
- Écouter, soutenir et accompagner les patients et leur famille en relais des équipes soignantes.
- Écouter et soutenir les équipes soignantes confrontées à la maladie grave, aider à la réflexion des soignants sur les enjeux éthiques de leurs décisions thérapeutiques.
- Favoriser le retour ou le maintien à domicile dans les meilleures conditions selon les désirs du patient et de ses proches.
- Prévenir les complications du deuil.



ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE (EMG)

L'Équipe Mobile de Gériatrie fait partie de la filière gériatrique au sein de l'établissement. Son action est centrée sur le patient de plus de 75 ans, poly-pathologique et fragile, en situation aiguë ou d'instabilité fonctionnelle, hospitalisé dans l'établissement (service d'accueil des urgences et toutes les unités de spécialités médicales ou chirurgicales).

Elle intervient sur sollicitation, à l'initiative du médecin référent du patient : pour une évaluation globale et une aide à la prise en charge médico-sociale. L'équipe se compose d'un binôme médecin gériatre et infirmière d'évaluation.

Nos activités annexes

Notre établissement propose des activités complémentaires aux spécialités rattachées à chaque Institut pour permettre une prise en charge globale de nos patients.



Centre dentaire Grenoble

- Omnipratique dentaire
- Orthodontie
- Stomatologie



Centre dentaire Meylan

- Omnipratique dentaire
- Orthodontie
- Stomatologie



Laboratoires de Biologie Médicale

- Grenoble
- La Verpillière
- Villefontaine



Centre médical de Meylan

- Consultations gynécologiques
- Suivi de grossesse
- Échographies gynécologiques ou de suivi de grossesse
- Consultations d'acupunctures



Centre de Santé Sexuelle (CSS)

Le Centre de Santé Sexuelle est un lieu d'accueil, d'information autour de la vie sexuelle et affective et d'actions de prévention en santé publique. Il est ouvert à tous, quel que soit l'âge ou la situation familiale. L'anonymat et la gratuité sont possibles.

Il est financé par le Conseil Départemental de l'Isère. Le centre est composé de médecins gynécologues, conseillères conjugales, sages-femmes et d'une psychologue.

Vous pouvez contacter notre équipe au [04 76 70 70 24](tel:0476707024).

LA MUT' DE GRENOBLE EST HABILITÉ À RECEVOIR DES DONS

Soutenez nos équipes soignantes, faites avancer la recherche médicale et participez à l'amélioration de la prise en charge des patients. La générosité du public permet à La Mut' de Grenoble de financer l'innovation au profit des patients, des projets de recherche médicale ainsi que des équipements pour rester à la pointe de la médecine.

Pour nous soutenir, il vous suffit de faire un chèque à l'ordre du "**GHM de Grenoble**" et le déposer à l'accueil de l'établissement ou l'envoyer à l'adresse :

GHM - Mécénat

8 rue du Dr Calmette, 38000 Grenoble

(accompagné de vos : nom, prénom, adresse, mail et numéro de téléphone)



Vous recevrez, dans les jours suivants votre don, un **reçu fiscal** vous permettant de **déduire de l'impôt sur le revenu, 66 % du montant de votre don.**

Nos chartes



Retrouvez sur notre site internet les différentes chartes que nous mettons en œuvre à La Mut' pour garantir la meilleure prise en charge des patients. Les documents intégraux sont accessibles en plusieurs langues et en braille sur le site Internet www.sante.gouv.fr. Ils peuvent également être obtenus gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Les droits essentiels des patients

Scannez le QR code et retrouvez l'intégralité des chartes sur notre site internet : www.ghm-grenoble.fr.

LA CHARTE ROMAIN JACOB

Pour un accueil absolu des personnes en situation de handicap

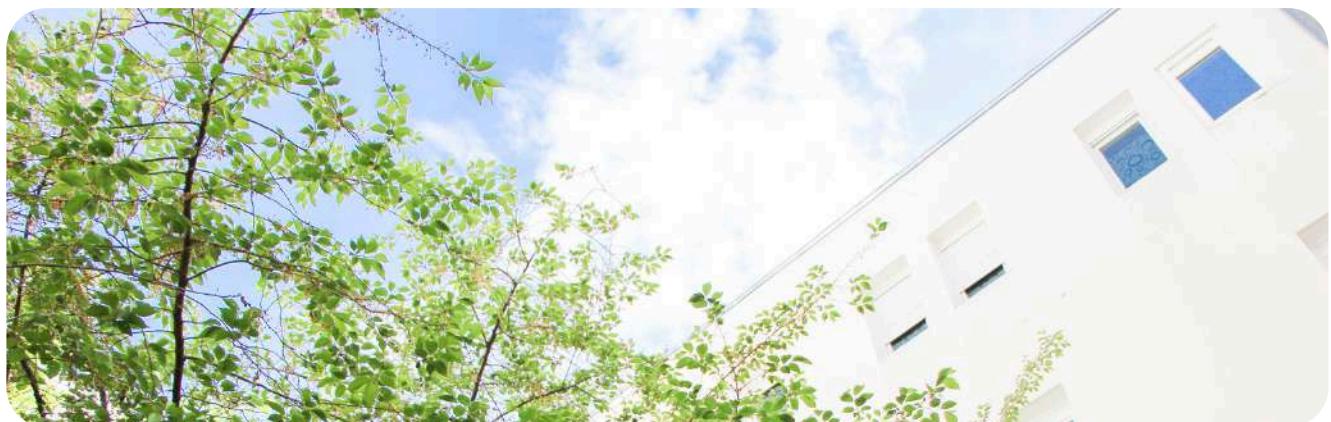
LA CHARTE DE LA PERSONNE DÉPENDANTE AGÉES

Le droit au respect absolu des libertés d'adulte et de la dignité humaine des personnes âgées



LA CHARTE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants.



Ce qui est interdit à La Mut'

Pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions possibles et pour prévenir de tout risque sanitaire ou sécuritaire, nous vous prions de respecter les règles en vigueur.



LES FLEURS

Celles-ci peuvent contenir des substrats, des germes et des bactéries.



LES VÉLOS

LES TROTTINETTES LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES LES BATTERIES DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES



LES ANIMAUX

Seuls les **chiens guides d'aveugles** ou **d'assistance** sont autorisés.



**ALCOOL
TABAC**

Car ces substances sont nocives pour la santé.

Vos notes



PLAN D'ACCÈS



Entrées

- Bâtiment d'Alembert**
124, rue d'Alembert
- Bâtiment des Eaux-Claires**
8, rue du Dr Calmette
- Bâtiment Daniel Hollard**
21, rue du Dr Hermite
- Bâtiment administratif**
121, rue d'Alembert
- Urgences**
- Laboratoire d'analyse médicale**
- Radiologie (Imagerie du DRAC)**

Stationnement

- Dépose - minute**
Les visiteurs doivent stationner à l'extérieur de l'établissement !

- Parking Relais Vallier Catane**
Gratuit pour toute personne titulaire d'un abonnement ou d'un titre de transport TAG (2€)

- Parking Grenoble Irvois**

- Parking Grenoble Estacade**

- Places PMR**

- Parking à vélos**

- Parking à trottinettes**

- Station MétroVélo**

- Aire de covoiturage**

- Station Citiz**



Moyens d'accès

TRAM

- A** arrêt Grenoble
- B** Gare (15 min à pied)
- C** arrêt Vallier Dr Calmette (2 min à pied)
- E** arrêt Vallier Libération (7 min à pied)

BUS

- C5** arrêt Vallier Catane (5 min à pied)
- C14** arrêt Vallier Catane (5 min à pied)
- 25** arrêt Vallier Libération (7 min à pied)
- C8** arrêt Groupe Hospitalier Mutualiste